



## Congés payés annuels

Par **MagicMoon**, le **02/02/2022** à **14:48**

Bonjour. rnrnJe travaille dans le commerce, et je travaille donc le samedi. J'ai comme jour de repos le dimanche + un jour de repos en semaine. Je travaille donc 5 jours et 2 jours de repos.rnrnMon employeur me demande de poser mes vacances, elle demande à ce que je pose 12 jours consécutifs.rnrnSelon moi, une semaine compte 5 jours pour les CP (vu que je travaille 5 jours) et 2 jours de repos. Donc, pour moi poser 12 jours revient à avoir deux semaines (5 jours par semaine x 2 = 10 jours) de vacances + 2 jours.rnrnElle vient de me dire qu'elle prenait en compte 6 jours et qu'elle ne compte que le dimanche en « repos » donc uniquement 2 semaines.rnrnJe ne sais pas si je suis claire mais j'aurais besoin d'en savoir un peu plus...rnrnMerci d'avance.

Par **Lag0**, le **02/02/2022** à **18:48**

Bonjour,rnrnC'est normal si vos congés sont décomptés en jours ouvrables (le cas général). Vous disposez alors de 30 jours de congé par an, ce qui représente vos 5 semaines de congé (5x6=30).rnrnUne semaine de congé complète représente bien 6 jours de CP, donc 2 semaines, 12.